

(Suite des notes du tableau Séances : lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136))

- ^c Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie et Ukraine.
- ^d Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Malte, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie et Ukraine.
- ^e *Pour* : Argentine, Australie, Tchad, Chili, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Rwanda, Royaume-Uni, États-Unis ; *contre* : Fédération de Russie ; *abstentions* : Chine.
- ^f Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Canada, Chili, États-Unis, France, Indonésie, Irlande, Italie, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, Royaume-Uni, Rwanda, Tchad, Ukraine et Viet Nam.
- ^g L'Australie était représentée par sa ministre des affaires étrangères, et le Luxembourg par son ministre des affaires étrangères et européennes.
- ^h Les Pays-Bas étaient représentés par leur ministre des affaires étrangères. Les représentants de l'Irlande et de l'Italie n'ont pas fait de déclaration.
- ⁱ Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis, France, Irlande, Israël, Italie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Roumanie, Ukraine et Royaume-Uni.
- ^j La Nouvelle-Zélande était représentée par son ministre des affaires étrangères, et la Malaisie, par son ministre des transports.
- ^k L'Australie, les Pays-Bas et l'Ukraine étaient représentés par leur ministre des affaires étrangères. Les représentants de l'Italie et de la Roumanie n'ont pas fait de déclaration.
- ^l *Pour* : Tchad, Chili, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Espagne, Royaume-Uni, États-Unis ; *contre* : Fédération de Russie ; *abstentions* : Angola, Chine, Venezuela (République bolivarienne du).

B. Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)

La question intitulée « Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264) » a été inscrite sur la liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi lorsque la Fédération de Russie a demandé que le Conseil se réunisse d'urgence pour examiner « l'évolution alarmante de la situation en Ukraine »⁷⁰.

Au cours de la période considérée, le Conseil a tenu cinq séances sur cette question et entendu des exposés de hauts responsables de l'Organisation au sujet de la situation sur le terrain, et notamment des conditions politiques, humanitaires et de sécurité. Il a condamné les actes de violence signalés dans l'est de l'Ukraine, appelé à un apaisement des tensions et

exhorté les parties à trouver une solution pacifique à la crise dans le cadre d'un dialogue politique. De nombreux membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation face à la dégradation de la situation humanitaire dans les régions de Donetsk et de Lougansk et ont exhorté les organismes concernés à poursuivre leur action jusqu'à ce que la situation dans l'est de l'Ukraine soit stabilisée.

Le 17 février 2015, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2202 (2015), dans laquelle il s'est dit gravement préoccupé par les événements tragiques et la violence dans les régions de l'est de l'Ukraine, a approuvé l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk adoptés à Minsk le 12 février 2015, et a demandé à toutes les parties d'appliquer les mesures adoptées, notamment un cessez-le-feu général. Le Conseil a également réaffirmé sa résolution 2166 (2014), concernant la destruction de l'avion qui effectuait le vol MH17, et son attachement au plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

⁷⁰ Voir également la section 21.A (« Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136) »).

Séances : lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.7154 13 avril 2014			Ukraine	Sous-Secrétaire général aux affaires politiques	Tous les membres du Conseil, tous les invités, Ukraine, Sous-Secrétaire général	
S/PV.7167 2 mai 2014			Ukraine	Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	Tous les membres du Conseil, Ukraine, Secrétaire général adjoint	
S/PV.7234 5 août 2014			Ukraine	Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.7269 19 septembre 2014			Allemagne, Canada, Indonésie, Malaisie, Pays-Bas, Ukraine	Sous-Secrétaire général aux affaires politiques	Tous les membres du Conseil ^a , tous les invités	
S/PV.7384 17 février 2015		Projet de résolution présenté par la Fédération de Russie (S/2015/117)	Allemagne, Ukraine		14 membres du Conseil ^b , Allemagne, Ukraine	Résolution 2202 (2015) 15-0-0

^a L'Australie, la Malaisie et les Pays-Bas étaient représentés par leur ministre des affaires étrangères, et le Luxembourg par son ministre des affaires étrangères et européennes.

^b Chili, Chine, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Royaume-Uni, Tchad et Venezuela (République bolivarienne du).

Moyen-Orient

22. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Au cours de la période à l'examen, le Conseil de sécurité a tenu 31 séances sur la question intitulée « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ». Il a publié une déclaration du Président, dans laquelle il a appuyé fermement l'appel lancé par les partenaires internationaux et le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et sans conditions à Gaza, pour raisons humanitaires, afin que

puisse être fournie d'urgence l'assistance nécessaire⁷¹. Le Conseil n'a pas adopté un projet de résolution déposé par la Jordanie au nom du Groupe des États arabes, dans lequel il définissait les paramètres et le calendrier d'une solution négociée et de la création de deux États vivant côte à côte en paix et en sécurité⁷².

⁷¹ [S/PRST/2014/13](#), troisième paragraphe.

⁷² [S/2014/916](#).